

## Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15/10/2024

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE LEO FERRE

N° 2024-077

Le Conseil municipal légalement convoqué le 08/10/2024, s'est réuni le 15/10/2024 à 20h05, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 20

M. Olivier Thomas, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

20 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Jérôme Cauët à Mme Catherine Delaitre

M. Alexandre Bussière à Mme Katia Robert-Hautemulle

M. Gilles Guillaume à M. Enzo Sodano

M. Frédérick Baby Marinpouy à Mme Arlette Bourdelot

Mme Justine Giagnoni à Mme Natacha El Hayek

Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux

M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte

M. Jean-Marc Payen à M. Jérôme Plateau

Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas

Absent.e:

Aucun.

Nombre de votant.e.s : 29

M. Enzo Sodano a été désigné Secrétaire de Séance



Rapporteuse: Madame Sandrine BOËTE

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2006-109 approuvant le règlement intérieur de la médiathèque ;

VU la délibération n°2023-044 du 30 mai 2023 apportant des modifications sur ce même règlement intérieur ;

CONSIDERANT que le règlement intérieur est un élément indispensable au fonctionnement de l'équipement, que son acceptation est une condition *sine qua non* d'inscription à la médiathèque et qu'il fait l'objet d'un affichage permanent dans ses locaux :

CONSIDERANT les chiffres de fréquentations relevés depuis un an et demi, un ajustement des horaires d'ouverture de la médiathèque est nécessaire, à partir du 8 juillet 2024 ;

## **NOUVEAUX HORAIRES**

Période scolaire		Vacances scolaires	
Mardi	15h-18h30		
Mercredi	10h-12h30 / 14h-18h	Mercredi	10h-12h30 / 14h-18h
Jeudi	15h-18h30		
Vendredi	15h-18h30	Vendredi	14h-18h30
Samedi	10h-12h30 / 14h-18h	Samedi	10h-12h30 / 14h-18h
Dimanche	10h-12h	Dimanche*	10h-12h
		*Sauf vacances d'été	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification apportée au règlement intérieur de la médiathèque Léo-Ferré,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Monsieur Olivier THOMAS